

**Communauté d'Agglomération
la Riviera du Levant**

Conseil communautaire du 26 Juin 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-CC-5S-DAJA-60

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 26 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date 20 juin 2023, s'est réuni à 18H00, en salle des délibérations de la commune du GOSIER, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Monsieur Teddy MARY ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Votant : 34 (dont 11 pouvoirs)

Conseillers présents : 23

	QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Cédric	CORNET	1		
2	M.	Bernard	PANCREL	1		
3	M.	Loïc	TONTON		1	Liliane MONTOUT
4	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	1		
5	Mme	Liliane	MONTOUT	1		
6	M.	Jean-Luc	PERIAN		1	Bernard PANCREL
7	M.	Guy Albert	BACLET	1		
8	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	1		
9	M.	Francs	BAPTISTE	1		
10	M.	Richard	ALBERT	1		
11	Mme	Nanouchka	LOUIS	1		
12	Mme	Mélila	PHOUDIAH	1		
13	Mme	Muguette	DAIJARDIN	1		
14	Mme	Mariane	GRANDISSON	1		
15	Mme	Nadia	CELINI	1		
16	M.	Christian	BAPTISTE		1	
17	M.	Teddy	BARBIN		1	Cédric CORNET
18	M.	Emmery	BEAUPERTHUY	1		
19	M.	Hugues	CHATEAUBON		1	Marianne GRANDISSON
20	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE		1	
21	Mme	Elodie	CLARAC	1		

22	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		1	Eric LATCHOUMANIN
23	M.	Jules Joël	FRAIR		1	Wenny Youna MOLIA
24	M.	Lucien	GALVANI		1	
25	M.	Michel Eloi	HOTIN		1	Nicole SINIVASSIN
26	Mme	Valérie	HUGUES		1	Jocelyne VIROLAN
27	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	1		
28	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		1	Sophie PEROUMAL épouse. SYLVANISE
29	M.	Jacques	KANCEL		1	
30	Mme	Sylvia	LAPTES	1		
31	M.	Eric	LATCHOUMANIN	1		
32	M.	David Laurent	LUTIN		1	
33	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		1	Sylvia LAPTES
34	M.	Teddy	MARY	1		
35	Mme	Wenny Youna	MOLIA	1		
36	Mme	Nina Valentine	PAULON	1		
37	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	1		
38	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN		1	
39	M.	Yves	QUIQUEREZ		1	Francs BAPTISTE
40	M.	Patrick	SOLVET		1	
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN	1		

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal du 16 mai 2023.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire qui s'est tenue le 16 mai 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Emmery BEAUPERTHUY.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil communautaire le valident ou demandent à le modifier.

À l'unanimité des voix exprimées,

Par 34 voix pour,

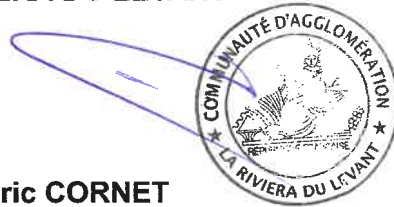
DÉCIDE

Article 1 : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 16 mai 2023.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT



Cédric CORNET

- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conseil communautaire

Procès-verbal du 16 Mai 2023 à 18H00

L'an deux mille vingt trois, le 16 mai, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date 10 mai 2023 s'est réuni à 18H00, en salle des délibérations de la commune du GOSIER, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Monsieur Emmery BEAUPERTHUY ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Votant : 38 (dont 10 pouvoirs)

Conseillers présents : 28

QUALITÉ	PRÉNOM	NOM	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Cédric	CORNET	1		
M.	Bernard	PANCREL	1		
M.	Loïc	TONTON		1	Liliane MONTOUT
Mme.	Nicole	SINIVASSIN	1		
Mme	Liliane	MONTOUT	1		
M.	Jean-Luc	PERIAN	1		
M.	Guy Albert	BACLET	1		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	1		
M.	Francs	BAPTISTE	1		
M.	Richard	ALBERT	1		
Mme	Nanouchka	LOUIS	1		
Mme	Mélila	PHOUDIAH		1	Bernard PANCREL
Mme	Muguette	DAIJARDIN	1		
Mme	Mariane	GRANDISSON	1		
Mme	Nadia	CELINI		1	
M.	Christian	BAPTISTE	1		
M.	Teddy	BARBIN		1	
M.	Emmery	BEAUPERTHUY	1		
M.	Hugues	CHATEAUBON		1	Olivia RAMOUTAR
M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	1		
Mme	Elodie	CLARAC	1		
Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL	1		
M.	Jules Joël	FRAIR		1	Wennie MOLIA
M.	Lucien	GALVANI	1		
M.	Michel Eloi	HOTIN		1	Nina PAULON
Mme	Valérie	HUGUES		1	Sophie PEROUMAL

Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	1		
Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		1	Jocelyne VIROLAN
M.	Jacques	KANCEL		1	
Mme	Sylvia	LAPTES		1	Lydia COURIOL
M.	Eric	LATCHOUMANIN	1		
M.	David Laurent	LUTIN	1		
Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE	1		
M.	Teddy	MARY	1		
Mme	Wennie	MOLIA	1		
Mme	Nina Valentine	PAULON	1		-
Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	1		
M	Patrice	PIERRE-JUSTIN		1	M. MANDRET
M.	Yves	QUIQUEREZ	1		
M.	Patrick	SOLVET		1	E. LATCHOUMANIN
Mme	Jocelyne	VIROLAN	1		

Le **Président** salue l'assemblée et après vérification du quorum, il déclare la séance ouverte.

Le **Président** propose **Monsieur Emmerly BEAUPERTHUY** comme secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire à l'unanimité, désigne **Monsieur Emmerly BEAUPERTHUY** secrétaire de séance.

Ordre du jour

Vie institutionnelle

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 13 avril 2023 - 18H

La **conseillère communautaire madame Jocelyne VIROLAN**, s'interroge sur la disponibilité du procès-verbal du conseil communautaire du 26 avril 2023.

La **directrice des Affaires juridiques et des Assemblées, madame Marie-Claude IBO**, répond que ce procès-verbal sera présenté à la prochaine séance du conseil communautaire.

La **conseillère communautaire madame Jocelyne VIROLAN** indique avoir des soucis quant à la forme du procès-verbal du 13 avril 2023 de 18H00 au motif que les points ne respectent pas l'ordre du jour.

Le **Président, monsieur Cédric CORNET** invite la conseillère à transmettre ses demandes de corrections par mail à l'attention du service des Assemblées de la CARL.

Votant : 31 (dont 8 pouvoirs)

Conseillers présents : 22

Le Conseil communautaire

DECIDE

Adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour	Contre	Abstention	
26	0	5	0

Pour : MM Cédric CORNET - Bernard PANCREL - Loic TONTON (procuration à Liliane MONTOUT) - Mmes Nicole SINIVASSIN - Liliane MONTOUT - MM Jean-Luc PERIAN - Guy BACLET - Mmes Myriam BROSIUS - MM Francs BAPTISTE - Richard ALBERT - Mmes Nanouchka LOUIS - Mélila PHOUDIAH (procuration à Bernard PANCREL) - Muguette DAIJARDIN - Mariane GRANDISSON - M Emmery BEAUPERTHUY - Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M Lucien GALVANI - M Michel HOTIN (procuration à Nina PAULON) - Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - Mme Ephreme KANCEL-MURAT- M Eric LATCHOUMANIN - Teddy MARY - Mme Wennie MOLIA - Mme Nina Valentine PAULON - Yves QUIQUEREZ - Patrick SOLVET.

Abstention : Mme Valérie HUGUES (procuration à Sophie PEROUMAL) - Mme Marguerite KANCEL-MURAT (procuration à Jocelyne VIROLAN) - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia COURIOL) - Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE - Mme Jocelyne VIROLAN.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 13 avril 2023 - 19H

La conseillère communautaire madame **Jocelyne VIROLAN** relève l'absence du vote de certains élus dû à leur départ anticipé mais sans indication du motif.

Le Président monsieur **Cédric CORNET** demande au Service Assemblées de corriger le procès-verbal en ce sens.

Rectificatif du PV du 13 avril 2023 de 19H00 page 10

Suite à l'approbation du point "Vote du taux 2023 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et autres taxes (TFB-TFNB)", 5 élus communautaires (mesdames Sylvia LAPTES, Valérie HUGUES, Jocelyne VIROLAN et messieurs Jules FRAIR et Patrick SOLVET) ont quitté l'hémicycle.

Votant : 31 (dont 8 pouvoirs)

Conseillers présents : 22

Le Conseil communautaire

DECIDE

Adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
26	0	5	0

Pour : MM Cédric CORNET - Bernard PANCREL - Loic TONTON (procuration à Liliane MONTOUT) - Mmes Nicole SINIVASSIN - Liliane MONTOUT - MM Jean-Luc PERIAN - Guy BACLET - Mmes Myriam BROSIUS - MM Francs BAPTISTE - Richard ALBERT - Mmes Nanouchka LOUIS - Mélila PHOUDIAH (procuration à Bernard PANCREL) - Muguette DAIJARDIN - Mariane GRANDISSON - M Emmery BEAUPERTHUY - Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M Lucien GALVANI - M Michel HOTIN (procuration à Nina PAULON) - Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - Mme Ephreme KANCEL-MURAT- M Eric LATCHOUMANIN - Teddy MARY - Mmes Nina Valentine PAULON - Yves QUIQUEREZ - Patrick SOLVET.

Abstention : Mme Valérie HUGUES (procuration à Sophie PEROUMAL) - Mme Marguerite KANCEL-MURAT (procuration à Jocelyne VIROLAN) - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia COURIOL) - Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE - Mme Jocelyne VIROLAN.

3. Prise en charge du lauréat du concours RIVIERA BLUE TECH

Rapporteur : Coralie CONDÈRE, Responsable de service - Accompagnement des entreprises



Arrivée de Mme Mariette MANDRET, épouse PASSAVE - Mme Wennie MOLIA - M David LUTIN et M Christian BAPTISTE.

La conseillère communautaire madame Wennie MOLIA souligne cette belle initiative de nature à renforcer l'attractivité sur le territoire de la CARL et de regretter l'absence de dossier de présentation du lauréat.

Elle sollicite plus d'informations sur le contenu de la création et d'accompagnement à l'activité (accompagnement à l'installation par l'immobilier (local, terrain, structure existant ou pas...), sur le montant total de l'opération et sur les élus chargés d'accompagner le lauréat.

La responsable du service Accompagnement des entreprises indique que la CARL a désigné un prestataire chargé d'accompagner les porteurs de projets dans la création de leur entreprise. Cet accompagnement va de l'avant-projet à la réalisation du Business plan en passant par l'étude de marché, la définition du Business modèle, la définition du prévisionnel financier, la définition du statut juridique

Elle précise que le montant total de l'opération a été revu à la baisse.

Votant : 37 (dont 10 pouvoirs)

Conseillers présents : 27

Le Conseil communautaire

DECIDE

Voté à l'unanimité de voix exprimées

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
37	0	0	0

Pour : M Cédric CORNET - M Bernard PANCREL - M Loic TONTON (procuration à Liliane MONTOUT) - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Bernard PANCREL) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON - M Emmery BEAUPERTHUY - M Christian BAPTISTE - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M Jules FRAIR (procuration à Wennie MOLIA) - M Lucien GALVANI - M Michel HOTIN (procuration à Nina PAULON) - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - Mme Ephreme KANCEL-MURAT- M David LUTIN - M Eric LATCHOUMANIN - M Teddy MARY - Mme Wennie MOLIA - Mme Nina Valentine PAULON - M Yves QUIQUEREZ - M Patrick SOLVET (procuration Eric LATCHOUMANIN) - Mme Valérie HUGUES (procuration à Sophie PEROUMAL) - Mme Marguerite KANCEL-MURAT (procuration à Jocelyne VIROLAN) - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia COURIOL) - Mme Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE - Mme Jocelyne VIROLAN.

4. Aménagement du port des Galbas à Sainte-Anne

Rapporteur : Vikash TILLE, Chargé de mission bâtiments, études et travaux.

La conseillère communautaire Mme Lydia FARO-COURIOL se dit ravie de l'avancée de ce dossier avec la participation de la CARL pour faire aboutir ce projet.

Elle présente l'historique de ce projet qui a commencé dès fin 2021. Ce travail transversal et de concertation a intégré les dimensions environnementale, économique, touristique et sociale du port des galbas ainsi que la prise en compte des habitants, des pêcheurs, des plaisanciers et les acteurs économiques qui œuvrent autour du port des Galbas.

Elle indique que ce projet, singulièrement initié par l'équipe Christian BAPTISTE, pourrait, elle l'espère, aboutir rapidement grâce au soutien de la CARL .

Le Vice-Président Francs BAPTISTE, confirme les propos de la conseillère communautaire Mme Lydia FARO-COURIOL et indique avoir lui-même participé en tant que membre de la commission. Il salue le travail réalisé par son collaborateur M Jean-François BELLON.

Le Président rappelle que l'adoption de ce point porte sur l'approbation du projet communautaires de mettre en œuvre cette délibération ainsi que le lancement de tous les marchés publics y afférents.

Le Député Christian BAPTISTE souhaiterait connaître le contenu du scénario à 6 millions d'euros et exprime sa satisfaction de voir la CARL, mettre désormais en œuvre sa compétence.

Il rappelle que ce projet relevait déjà de la compétence de la CARL dès le lancement de ce projet et qu'il aurait déjà pu être mis en œuvre, car des demandes avaient été adressées pour une action dans ce domaine de compétence.

Le Président informe que M Francs BAPTISTE, en tant Vice Président de la CARL a la mission d'assurer un suivi approfondi et continu de ce projet, en lien direct avec les services administratifs et les élus communautaires désireux de l'accompagner.

La conseillère communautaire Mme Jocelyne VIROLAN précise qu'il n'y a jamais eu de situation de blocage. Elle attribue les difficultés rencontrées à l'attitude du Président vis-à-vis de l'opposition. Elle regrette également un manque d'information adéquate sur les affaires présentées.

Votant : 38 (dont 10 pouvoirs)

Conseillers présents : 28

Le Conseil communautaire

DECIDE

- D'approuver la réalisation de l'opération d'aménagement du port des Galbas, situé à Sainte-Anne.
- D'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération comme suit : 6 000 000,00 € TTC.
- D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- Donner mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De charger le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité de voix exprimées

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
38	0	0	0

Pour : M Cédric CORNET - M Bernard PANCREL - M Loic TONTON (procuration à Liliane MONTOUT) - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Bernard PANCREL) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON - M Emmery BEAUPERTHUY - M Christian BAPTISTE - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - Lydia FARO épouse COURIOL - M Jules FRAIR (procuration à Wennie MOLIA) - M Lucien GALVANI - M Michel HOTIN (procuration à Nina PAULON) - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - Mme Ephreme KANCEL-MURAT - M David LUTIN - M Eric LATCHOUMANIN - M Teddy MARY - Mme Wennie MOLIA - Mme Nina Valentine PAULON - M Yves QUIQUEREZ - M Patrick SOLVET (procuration Eric LATCHOUMANIN) - Mme Valérie HUGUES (procuration à Sophie PEROUMAL) - Mme Marguerite KANCEL-MURAT (procuration à Jocelyne VIROLAN) - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia COURIOL) - Mme Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE - Mme Jocelyne VIROLAN.

5. Approbation du fonds de concours

- a. à la commune du Gosier pour la réalisation de la phase 2 du projet de réhabilitation du Stade municipal Roger ZAM

b. à la commune de Saint-François pour la création d'un village de la famille et de l'enfant
Centre social

Rapporteur : Mme Marie-Béatrice DHAMBAHADOUR, Chargée de mission Ingénierie de Financement des Projets

La conseillère communautaire, Mme Sophie PEROUMAL épouse SYLVANISE, relève que le un projet émanant de la commune de Saint-François est très intéressant, présente beaucoup d'actions et prend la famille dans sa globalité. Elle sollicite du Vice-Président Bernard PANCREL des précisions quant à l'évolution du plan de financement présenté au Conseil municipal de la ville de Saint-François vers des financements croisés.

Pour une meilleure gestion des collectivités publiques, **le Président** explique que tous les projets structurants sont multi-financés.

Le Vice-Président monsieur Bernard PANCREL rappelle que le vote d'un plan prévisionnel peut-être amendé tout au long du projet, en fonction des fonds reçus. C'est dans ce sens que le Département a communiqué sur une déclaration d'intention pour porter sa contribution à ce projet important pour les familles de Saint-François.

La conseillère communautaire, Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, indique que de multiples équipements des communes nécessitent des opérations de réhabilitation. Pour exemple, le stade de Sainte-Anne est en rénovation alors que les gradins n'ont pas été réhabilités et il manque d'éclairage au stade de Saint-François.

En tant que membre de la commission Animation Vie associative et Sport, elle dit regretter le manque d'une politique sportive à la CARL.

Elle adresse une série d'interrogations au conseil communautaire pour prendre une direction correcte pour une politique sportive correcte au sein de la CARL.

Elle dit relèver également le besoin de professionnalisation de l'accompagnement des ligues de tennis, accompagnement aujourd'hui exercé par des bénévoles.

Elle déplore d'une part, l'absence d'un budget de fonctionnement et d'entretien des équipements qui deviennent vétustes et d'autre part, dans les communes, elle déplore l'absence de terrains multisports couverts.

Le Président répond qu'il a convié l'ensemble des présidents des ligues à une réunion. Il convie **Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE** à prendre part à cette réunion qui se tiendra avec **monsieur Richard ALBERT**, le Vice Président de la Commission Animation, Vie associative et Sport.

Il précise que la démarche d'approche globale émane de la volonté des communes membres.

Le Député Christian BAPTISTE déclare que le projet global s'appuie sur le projet de territoire et sur l'intérêt communautaire.

Votant : 38 (dont 10 pouvoirs)

Conseillers présents : 28

Le Conseil communautaire

DECIDE

- **D'attribuer** un fonds de concours d'un montant de 1 250 000,00 € pour la réalisation de la phase 2 de la réfection du stade municipal Roger ZAMI.

- **D'attribuer** un fonds de concours d'un montant de 75 000,00 € pour la création d'un village de la famille et de l'enfant, centre social.

- **De dire** que le bénéficiaire s'engage à communiquer sur la participation de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) à la réalisation de cette opération (panneaux, affiches, bulletin municipal ou tout autre support/média destiné à faire connaître l'opération). Un exemplaire de ces documents ou leur photographie devra être communiqué à la CARL.

- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

- **De donner** mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la conclusion, la mise en œuvre, la modification, la prorogation, la suspension, la résiliation, la cessation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité de voix exprimées

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
34	0	4	0

Pour : M Cédric CORNET - M Bernard PANCREL - M Loïc TONTON (procuration à Liliane MONTOUT) - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Bernard PANCREL) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON - M Emmery BEAUPERTHUY - M Christian BAPTISTE - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - Lydia FARO épouse COURIOL - M Lucien GALVANI - M Michel HOTIN (procuration à Nina PAULON) - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - Mme Ephreme KANCEL-MURAT - M David LUTIN - M Eric LATCHOUMANIN - M Teddy MARY - Mme Nina Valentine PAULON - M Yves QUIQUEREZ - M Patrick SOLVET (procuration Eric LATCHOUMANIN) - Mme Valérie HUGUES (procuration à Sophie PEROUMAL) - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia COURIOL) - Mme Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE.

Abstention : M Jules FRAIR (procuration à Wennie MOLIA) - Mme Marguerite KANCEL-MURAT (procuration à Jocelyne VIROLAN) - Mme Wennie MOLIA - Mme Jocelyne VIROLAN.

6. Modification du plan de financement prévisionnel de l'opération Reconstruction et extension du complexe de tennis de la ville du Gosier et sollicitation à la DETR

Rapporteur : Mme Marie-Béatrice DHAMBAHADOUR, Chargée de mission Ingénierie de Financement des Projets

La conseillère communautaire madame Jocelyne VIROLAN regrette un manque d'information adéquate sur ce projet qu'elle juge famaneux. Elle dit qu'elle aurait souhaité que priorité soit donnée à l'éducation, à l'initiation aux sports et aux équipements légers dans les écoles.

Le conseiller communautaire monsieur Yves QUIQUEREZ suggère la mise en place d'une commission spécifique pour le suivi de ce dossier.

Le conseiller communautaire monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE explique que l'adoption des points nécessite une vision partagée du développement du territoire communautaire qui s'appuie sur une stratégie de développement concertée et sur le projet de territoire.

Il fait le constat de la fluctuation de l'intérêt communautaire en fonction des situations et du positionnement du Président et des élus.

Il évoque l'idée qu'il serait opportun de prendre en compte, le territoire attractif de la CARL dont l'économie principale est l'activité touristique ainsi que la population qui est dans une situation socio-économique fragilisée.

Il termine ses propos par le renforcement de la démarche de diversification des financements de projets de la CARL.

Votant : 38 (dont 10 pouvoirs)

Conseillers présents : 28

Le Conseil communautaire

DECIDE

- De modifier comme suit le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de l'opération comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
Etudes :		<i>Aides notifiées</i>		
Diagnostic amiante	1 195,00 €	Région Guadeloupe	2 100 000,00 €	43,03 %
Etude de sol	10 905,00 €	Agence Nationale du Sport	400 000,00 €	8,20 %
Contrôleur technique	26 000,00 €	ANS		
CSPS	20 000,00 €	Fédération Française de Tennis	300 000,00 €	6,15 %
Travaux :		<i>Aides sollicitées :</i>		
Lot 1 - VRD	1 483 245,00 €	Etat (DETR)	400 000,00 €	8,20 %
Lot 2 - Tennis	950 055,00 €	Conseil Départemental	400 000,00 €	8,20 %
Lot 3 - Bâtiment	2 388 600,00 €	Autofinancement	1 280 000,00 €	26,22 %
Coût total de l'opération HT	4 880 000,00 €	Total des ressources	4 880 000,00 €	100 %

- Autorise le Président a sollicité les cofinancements nécessaires et notamment la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

- S'engage à financer sur l'autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la demande de subvention.

- De charger le Président, Monsieur le Directeur Général des Services et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité des voix exprimées

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
27	11		0

Pour : M Cédric CORNET - M Bernard PANCREL - M Loic TONTON (procuration à Liliane MONTOUT) - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Bernard PANCREL) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON - M Emmerly BEAUPERTHUY - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - M Lucien GALVANI - M Michel HOTIN (procuration à Nina PAULON) - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - Mme Ephreme KANCEL-MURAT- M David LUTIN - M Eric LATCHOUMANIN - M Teddy MARY - Mme Nina Valentine PAULON - M Yves QUIQUEREZ - M Patrick SOLVET (procuration Eric LATCHOUMANIN) -

Contre : M Christian BAPTISTE - Mme Lydia FARO épouse COURIOL - M Jules FRAIR (procuration à Wennie MOLIA) - Mme Marguerite KANCEL-MURAT (procuration à Jocelyne VIROLAN) - Mme Wennie MOLIA - Mme Jocelyne VIROLAN - Mme Valérie HUGUES (procuration à Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE) - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia COURIOL) - Mme Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE.

7. Modification du plan de financement de l'opération Réalisation d'aires de stationnement et d'aménagement paysagers et sollicitation à la DETR

Rapporteur : Mme Marie-Béatrice DHAMBAHADOUR, Chargée de mission Ingénierie de Financement des Projets

La conseillère communautaire madame Jocelyne VIROLAN s'interroge sur le montant de 2,5 millions d'euros inscrit dans le PPI et le lien avec ce projet.

Le Président explique avoir fait le choix de la location d'un siège dont la dépense importante que le coût de la création d'un siège.

Votant : 38 (dont 10 pouvoirs)

Conseillers présents : 28

Le Conseil communautaire

DECIDE

- De modifier comme suit le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de l'opération comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
Stationnement 1	35 000,00 €	<i>Aides sollicitées :</i> Etat (DETR°	500 000,00 €	45,45 %
Stationnement 2	55 000,00 €	Région Guadeloupe	300 000,00 €	27,27 %
Stationnement 3	1 010 000,00 €	Autofinancement	300 000,00 €	27,27 %
Coût total de l'opération HT	1 100 000,00 €	Total des ressources	1 100 000,00 €	100 %

- **D'autoriser** le Président a sollicité les cofinancements nécessaires et notamment la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

- **S'engager à financer** sur l'autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la demande de subvention.

- **De charger** le Président, Monsieur le Directeur Général des Services et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité de voix exprimées

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
38	0	0	0


Pour : M Cédric CORNET - M Bernard PANCREL - M Loic TONTON (procuration à Liliane MONTOUT) - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam BROSIUS - M Francs BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Nanouchka LOUIS - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Bernard PANCREL) - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON - M Emmery BEAUPERTHUY - M Christian BAPTISTE - M Hugues CHATEAUBON (procuration à Olivia RAMOUTAR) - M Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Elodie CLARAC - Lydia FARO épouse COURIOL - M Jules FRAIR (procuration à Wennie MOLIA) - M Lucien GALVANI - M Michel HOTIN (procuration à Nina PAULON) - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - Mme Ephreme KANCEL-MURAT- M David LUTIN - M Eric LATCHOUMANIN - M Teddy MARY - Mme Wennie MOLIA - Mme Nina Valentine PAULON - M Yves QUIQUEREZ - M Patrick SOLVET (procuration Eric LATCHOUMANIN) - Mme Valérie HUGUES (procuration à Sophie PEROUMAL) - Mme Marguerite KANCEL-MURAT (procuration à Jocelyne VIROLAN) - Mme Sylvia LAPTES (procuration à Lydia COURIOL) - Mme Sophie PEROUMAL ép. SYLVANISE - Mme Jocelyne VIROLAN.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H15

Le Secrétaire,

Le Président,

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 971-200041507-20230626-2023_CC5SDAJA61-DE



Emmery BEAUPERTHUY

Cédric CORNET